

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES
VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION
EXOCET LEMAN – CLUB DE
PLONGEE

N° B-2017-134

Séance du 09 mai 2017

Convocation du 02 mai 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Monsieur Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine BLOUIN

Membres présents à la séance : Mme CATASSO,
MM. BLOUIN, BOCCARD, BOSLAND, BOSSON, BOUCHER,
DUPESSEY, LAMBERT, LETESSIER, MAIRE, SOULAT

Le Conseil Communautaire du 06 novembre 2013 a approuvé la modification des statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

Les statuts d'Annemasse Agglo précisent que l'Agglomération est compétente pour soutenir la « contribution financière aux associations sportives utilisatrices du Centre aquatique intercommunal Château Bleu, uniques dans leur discipline sportive sur le périmètre communautaire, et dont le siège social se situe au sein dudit périmètre ».

A ce titre, l'association Exocet Leman – club de plongée sollicite une participation financière de 4 000 € pour la saison sportive 2017.

La Commission Culture, Education, Jeunesse et Sport du 14 février 2017 a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 2250 €.

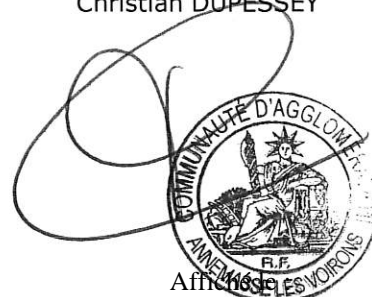
Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 2250 € au profit de l'association Exocet Leman – club de plongée pour l'année 2017,

IMPUTE la dépense en résultant au Budget Principal 2017, gestionnaire SP, destination OSP7, article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Christian DUPESSEY



"Acquitté en PREFECTURE le:" 12/05/2017